MEUSE: Mobilisation pour alerter sur l'état actuel des services MJPM

Début Juin 2021, l'ATM (adhérent FNAT etl'UDAF de la Meuse unissent leur force et se mobilisent pour alerter les sénateurs et députés du département de la Meuse sur l'état actuel des services MJPM : complexité et étendue des responsabilités des MJPM face au manque d'attrait financier et d'effectif... les difficultés sont nombreuses et le métier au service des plus vulnérables, pas suffisamment connu et reconnu.

L'occasion pour l'ATM et l'UDAF de la Meuse de présenter <u>l'étude nationale sur les gains socio-économiques de la PJM lancée par l'IF-PJM</u> (FNAT, UNAF, UNAPEI) qui estime que 130 millions d'euros sont nécessaires pour accompagner dignement les personnes protégées dont le nombre est amené à doubler d'ici 2040.

En effet, cette étude évalue que pour chaque euro public investi dans la protection juridique des majeurs, les impacts positifs s'élèvent au moins à 1,50 euros.

Au regard de cette somme non dépensée, l'ATM et l'UDAF ont sensibilisé les parlementaires meusiens sur les difficultés du métier de mandataire judiciaire et leur ont fait part de plusieurs attentes :

- Revalorisation salariale au regard des responsabilités de leur métier et du niveau d'étude (minimum BAC+3)
- Recrutement de 2000 mandataires supplémentaires
- Désignation d'un interlocuteur interministériel

La mobilisation de l'ATM et de l'UDAF de la Meuse ont trouvé des échos favorables :

- Deux sénateurs de la Meuse ont sollicité le Sénateur François-Noël BUFFET, Président de la Commission des Lois, compétente sur ce sujet et qui a proposé de solliciter les rapporteurs pour avis des crédits de la justice.
- Trois parlementaires ont adressé un courrier co-signé au Premier Ministre Jean CASTEX afin qu'il statue et arbitre quant aux décisions à prendre et à la nomination d'un interlocuteur interministériel notamment.
- Un autre Sénateur, Franck MENONVILLE a également adressé une <u>question écrite le</u>

 <u>1^{er} Juillet 2021 au Ministre de la Justice, Eric DUPONT-MORETTI sur le statut professionnel des mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs.</u>

5 juillet 2021

Accessibilité | Plan du site | Alertes | Recherche

OK Recherche avancée français V

Base Questions > 2021

Statut professionnel des mandataires judiciaires à la protection des majeurs 15^e législature

Question écrite n° 23582 de M. Franck Menonville (Meuse -Les Indépendants)

Publiée dans le JO Sénat du 01/07/2021 - page 4046

M. Franck Menonville attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le statut professionnel des mandataires judiciaires à la protection des majeurs qui exercent au sein des structures associatives. Au niveau national, ils accompagnent entre 800 000 et un million de personnes majeures bénéficiant d'une mesure de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice.

Les tuteurs et curateurs professionnels, appelés mandataires judiciaires et dont le nombre est estimé à 8 300, protègent les individus les plus vulnérables. Au plus fort de la pandémie de Covid-19, ces professionnels ont continué, au quotidien, d'accompagner les projets de vie des personnes protégées, et de garantir leur citoyenneté et leur dignité. Un rapport réalisé à la demande de l'inter-fédération évalue à un milliard d'euros les impacts positifs de leur action.

Pour autant, ces associations manquent à la fois de moyens et de reconnaissance.

Afin de revaloriser et de reconnaître les professionnels de ce secteur, et au regard de cette somme d'un milliard d'euros non dépensée, plusieurs mesures pourraient être envisagées.

L'augmentation du budget de l'État de 130 millions d'euros permettrait de créer 2 000 postes supplémentaires et de revaloriser les salaires de ces professionnels au métier exigeant et actuellement peu attractif. L'inter-fédération demande également la désignation d'un interlocuteur interministériel unique, afin de faciliter leur action qui relève à ce jour de quatre ministères.

Les difficultés de financement et de recrutement suscitent beaucoup d'inquiétudes dans la profession déjà très tendue. Aussi lui demande-t-il quelles sont les intentions du Gouvernement quant à la prise en compte de ces propositions.

En attente de réponse du Ministère de la justice.

Question du Sénateur Franck Menonville (Meuse) le 1er juillet 2021 au Ministre de la Justice Eric Dupond-Moretti sur le statut professionnel des mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs dans le cadre d'une mobilisation ^de l'ATM (adhérent FNAT) te l'Udaf de la Meuse, cf actu FNAT http://www.fnat.fr/actualites/meuse-mobilisation-pour-alerter-sur-etat-actuel-services-mjp